



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



Tribunal de l'Entreprise du Ha......t Division de Charleroi

15 JUIL, 2019

N° d'entreprise : 0717 909 272

Nom

(en entier): STEACK HOUSE & BAR 2

(en abrégé):

Forme légale : SNC

Adresse complète du siège : BOULEVARD TIROU 96 à 6000 CHARLEROI

Objet de l'acte: DEMISSION

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 30 JUIN 2019**

La séance est ouverte à 18 heures.

L'assemblée générale extraordinaire se tient sous la présidence de Monsieur KARASULAR Tarkan.

ORDRE DU JOUR

- 1 Démission
- 2 Transfert de parts
- 3 Divers.

Tous les faits exposés sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

- 1 Il est décidé, à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur QUAISIN Samuel, numéro national 92.05.14-111.41, du poste de gérant, et ce avec effet immédiat.
 - 2 Monsieur QUAJSIN cède l'intégralité de ses parts (25 parts) à Monsieur KARASULAR Tarkan
 - 3 Pas d'observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal à l'unanimité.

QUAISIN Samuel

KARASULAR Tarkan

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes